

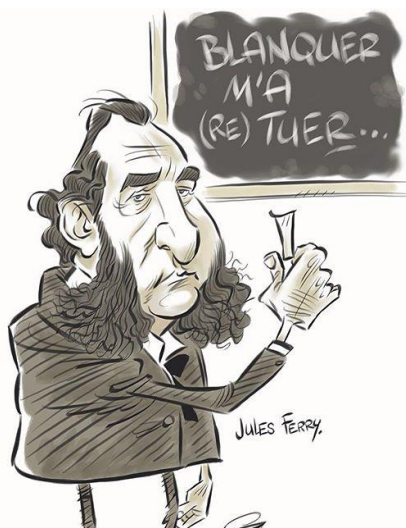


Loi Blanquer

Avis de décès de l'école française

Introduits par un amendement LaREM, les établissements publics des savoirs fondamentaux permettent de regrouper des écoles primaires sous l'égide d'un collège. Avantage pour le ministère : plus besoin de directeurs et moins de postes à créer.

L'agitation identitaire, avec drapeaux et Marseillaise, qui a entouré l'examen de la loi pour l'école de la confiance à l'Assemblée nationale, ne doit pas faire oublier une réalité : ce texte, sur lequel les députés se sont prononcés par un premier vote solennel, le 19 février, porte une transformation profonde de l'école en France. Il le fait, comme toujours avec ce ministre, en toute absence de franchise, avec force dissimulation et antiphrases – le contre-emploi du mot « confiance » étant le premier terme du lexique de cette novlangue blanquérienne. À cette aune, la création des « établissements publics des savoirs fondamentaux » (EPSF) apparaît comme la mesure la plus marquante, tant par sa portée concrète que par la méthode employée pour l'imposer.



On a parlé « d'écoles du socle » pour désigner cet article 6 bis, qui prévoit le regroupement d'une ou plusieurs écoles sous l'égide du collège de secteur et la direction de son principal. L'expression n'est pas heureuse, car elle crée une ambiguïté entre une visée pédagogique – le « socle » des connaissances que tout élève doit acquérir à la fin du collège – et l'objectif politico-administratif consistant à regrouper des structures scolaires pour faire des économies, quelles qu'en soient, justement, les conséquences pédagogiques, sociales, territoriales...

« Tout ce qui les intéresse c'est de faire des économies »

C'est par le biais d'un amendement, présenté par la députée LaREM Cécile Rilhac, que les EPSF sont entrés dans la loi.

« La manière dont les choses se passent est inadmissible, dénonce Francette Popineau, porte-parole du Snuipp-FSU (premier syndicat du primaire). Nous avons voté au Conseil supérieur de l'éducation un texte qui n'est pas celui examiné à l'Assemblée ! » Ce « bricolage » présente pour le ministre un double avantage : éviter l'examen préalable par le Conseil d'État, qui juge de la qualité du texte, et son intégration dans l'étude d'impact, qui doit permettre aux parlementaires, avant les débats, de mesurer ses implications concrètes.

Or, celles-ci sont considérables. Toutes les écoles, rurales ou urbaines, sont potentiellement concernées par ces

regroupements qui seront autoritaires, puisque décidés par le préfet et les collectivités locales concernées. Les services de l'éducation nationale ne pourront donner qu'un avis. Quant à la communauté éducative – enseignants, parents, élèves et les divers conseils d'établissement –, elle n'aura même pas voix au chapitre !

« Il n'y a pas de visée pédagogique derrière cette mesure, pointe Francette Popineau, tout ce qui les intéresse c'est de faire des économies. » En effet, ce jeu de regroupement entraînera mathématiquement des fermetures de classes : alors que près de la moitié des écoles françaises comptent entre deux et quatre classes, leur regroupement dans des EPSF beaucoup plus volumineux permettra de respecter au plus près les taux d'encadrement... avec moins d'enseignants.

Économie aussi avec la disparition des directeurs. Car l'EPSF est placé sous l'autorité du principal du collège, assisté d'un adjoint spécifique pour le primaire – un seul, au lieu d'un directeur pour chaque école qui peut, selon les effectifs, bénéficier

d'une décharge d'enseignement partielle ou totale. Pour donner une idée des économies réalisables, il y a actuellement en France 5 300 collèges et... 45 000 écoles, avec 45 000 directeurs. Même si tous ne sont pas déchargés, le potentiel d'économies a de quoi aiguïser l'appétit de tout ministre tenté de jouer au « cost killer » ...

L'intérêt de l'enfant, dans tout cela, paraît presque un gros mot. Que de jeunes enfants d'à peine plus de 3 ans aient à accomplir des kilomètres en car par tous les temps pour rejoindre leur classe de maternelle près du collège devenu EPSF, ni le ministre ni les députés qui s'apprêtent à voter pour ce texte n'en ont cure. Qu'il n'y ait plus de directeur au quotidien dans l'école pour assurer l'animation de l'équipe pédagogique, faire l'interface avec les familles, les collectivités locales (voire les forces de l'ordre), impulser des projets au plus près du terrain : soucis vulgaires que tout cela.

Avec Jean-Michel Blanquer, le char de l'État passe, la pédagogie trépassse.

D'après un article d'Olivier Chartrain
publié dans l'Humanité

Les derniers articles

[La loi Blanquer adoptée en première lecture à l'assemblée](#)
[Que retenir de la loi Blanquer ?](#)



On ne se laisse pas faire !



1er syndicat des enseignants du 1er degré



Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr